



Hold up scandaleux du gouvernement sur la retraite des infirmières

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Seulement 3 jours après avoir arraché la signature d'un seul syndicat ultra minoritaire (0,94%), pour les volets 1,2 et 3 du protocole de « la réforme statutaire de la catégorie B et intégration en catégorie A des professions dont les formations sont reconnues dans le processus LMD », le gouvernement réunit le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière pour faire valider, en urgence, la perte de la reconnaissance de la pénibilité pour les infirmières et des droits à départ anticipé à la retraite à partir de 55 ans. Après avoir imposé les ordres professionnels aux paramédicaux, une nouvelle fois, il passe en force, une partie des textes du protocole rejetés par la majorité des salariés et de leurs représentants syndicaux (CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD, UNSA, CGC).

Le gouvernement n'attend pas le 15 février 2010 (*annonce prévue de l'agenda social*) pour s'attaquer à la retraite des infirmières. En appuyant son argumentaire sur la volonté d'aligner l'âge de départ en retraite sur celui des personnels exerçant les mêmes métiers dans le secteur privé, le gouvernement affiche clairement sa volonté de ne pas vouloir traiter la question de la pénibilité. Pourtant, les personnels paramédicaux sont nombreux à partir en invalidité avant 55 ans, à cause des mauvaises conditions de travail.

Le chantage de la reconnaissance des qualifications et des salaires, en échange de la reconnaissance de la pénibilité, est inadmissible

Il pousse la provocation en ajoutant un article additionnel au projet de loi (*attendu de longue date*) sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, pour remettre en cause la pénibilité des infirmières, alors que ce projet prévoit les accords majoritaires! Cet article additionnel est sans lien avec le projet de loi et risque d'être inconstitutionnel. Le gouvernement n'en est plus à une contradiction près.

La CGT prendra toutes les dispositions, avec les salariés, pour que la reconnaissance de la pénibilité pour les infirmières soit maintenue, mais au-delà s'engage à obtenir cette reconnaissance pour l'ensemble des professionnels du secteur public, privé, santé et action sociale, qui n'en bénéficient toujours pas. La mobilisation pour l'ouverture de réelles négociations sur la reconnaissance des qualifications, est toujours à l'ordre du jour.

Fait à Montreuil, le 09.02.2010

N° 76

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Tél : 01.48.18.20.94

Fax : 01.48.18.29.81

E-Mail : revendic@sante.cgt.fr